

Comment trier mes déchets ?



À chaque couleur ses déchets



Emballages plastiques, en métal, en carton et les papiers

- Les bacs jaunes sont destinés à accueillir tous vos emballages en plastique, métal ou carton ainsi que les papiers.





Ordures ménagères

- Vos ordures ménagères et emballages souillés doivent être jetés dans votre poubelle noire.



Verre

- Des points d'apport volontaire sont mis à votre disposition dans votre quartier.



Bouteilles en plastique ●●

Je les mets en
vrac et vides
dans le bac
JAUNE



Les bouteilles et flacons :
eau, lait, soda, jus de fruit, huile...

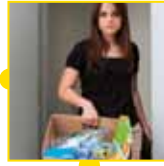
 **Je ne jette pas**
dans le bac jaune :



Liquides toxiques



Déchets de jardinage



Les bouteilles d'adoucissant,
de lessive, de liquide lave-vaisselle,
de Javel, de gel douche,
de shampooing...



Les bidons

Astuce !

*Laissez les bouchons
sur les bouteilles en
plastique, ils sont
recyclables.*

Tous les autres emballages en plastique

Je les mets en
vrac et vides
dans le bac
JAUNE



Les emballages rigides

Je jette dans ma
poubelle d'ordures
ménagères :



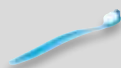
Boîtes de DVD



Vaisselle plastique
et en carton



Jouets



... et les
plastiques qui
ne sont pas des
emballages



Les emballages souples

Astuce !
Ne lavez pas vos emballages, il suffit de bien les vider.



Les briques alimentaires



Les boîtes, sur-emballages en carton et gros cartons



Un doute ?

N'hésitez-pas ! Jetez dans votre poubelle noire.

Papiers

Je les mets
dans le bac
JAUNE



Les journaux



Les prospectus

Je jette **dans ma**
poubelle d'ordures
ménagères :



Serviettes papier
souillées



Articles d'hygiène



Toutes les enveloppes



Les papiers d'écriture blancs,
les cahiers et les livres sans leur
couverture rigide après ouverture



À savoir

*Séparez les prospectus
des films en plastique
qui les entourent.*

Bouteilles, bocaux, ●●●●● pots en verre

Je les porte à
**la BORNE à
VERRE**



Les bouteilles

~~●~~ **Je ne jette pas**
dans la borne à verre



Pots de fleurs
en terre cuite



Vaisselle, faïence
porcelaine



Ampoules
électriques



Les bocaux de conserve



Les pots de yaourt



Astuce

*Laissez les capsules
et bouchons des
bouteilles.*

■ Pour tous vos autres déchets

Les déchets toxiques

(produits chimiques,
peinture, huiles usagées,
produits phytosanitaires...)



À déposer
à la déchetterie.



Les déchets verts

(végétaux, gazon, feuilles,
branches d'arbre...)



À déposer
à la déchetterie.



Les piles et ampoules



Sont récupérées chez
certains commerçants
et à la déchetterie.



Les textiles

(vêtements,
chaussures,
linge de maison,
sacs, ceintures...)



À déposer
à la borne
à textiles ou
à la déchetterie.

- **Est-il utile d'écraser les bouteilles en plastique avant de les jeter ?**

Oui. Vous réduirez ainsi leur volume et faciliteriez leur collecte et leur recyclage.



Écrasez votre bouteille débouchée à plat.



Rebouchez-la. Vous pouvez alors la déposer dans un bac jaune.

- **Que faire si je suis nouvel arrivant et que je n'ai pas de bac jaune ni de bac noir ?**

Je peux les obtenir en contactant la CCPV par téléphone ou par mail : environnement@cc-paysdevalois.fr

Attention !

Les bacs qui vous ont été remis sont sous votre responsabilité. Ils sont attachés au logement que vous occupez. En cas de déménagement, ne les emmenez pas avec vous !

Un doute, une question ?

Contactez le
Pôle Environnement-Déchets
de la CCPV au : **03 44 88 30 91**

Syndicat Mixte du Département de l'Oise

N° Vert 0 800 60 20 02

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

